



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MAI 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 27 mai 2013 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Travaux rue du Nord :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'aménagement d'une partie de la rue du Nord pour un coût approximatif de 35 068.63 € TTC
Fournisseur : SATER de Soufflenheim

2/Décision budgétaire modificative n° 1:

La décision budgétaire est nécessaire afin de financer en section d'investissement l'aménagement d'une nouvelle partie de la rue du Nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n°1 comme suit :

Sens	Article	Chapitre	Libellé	Montant en dépenses
Dépense	21318	21	Autres bâtiments publics	-35 100
Dépense	2151	21	Réseaux de voirie	35 100

3/ Zone d'activités : vente d'une parcelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la vente de la parcelle cadastrée section 10 parcelle 95 d'une contenance de 3.1 ares au prix de 10 000 € pour l'ensemble de la parcelle à la S.C.I l'Atelier. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

4/ Association : Demande de subvention :

Achat d'un instrument pour la MUK

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition de l'instrument estimé à 3 800 € TTC

Achat d'un poste informatique par Kilstett Pétanque 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition de l'ordinateur estimé à 699.00 € TTC

Achat de partition par la Chorale Sainte Cécile.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions estimé à 300.00 € TTC.

5/Cantine scolaire : Modification du règlement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la modification du règlement comme suit :
La cantine scolaire est un service facultatif proposé par la commune de Kilstett, prévu pour les enfants de plus de 4 ans scolarisés dans les écoles de Kilstett. (l'âge pourra être abaissé en cas de fratrie)

6/ Cantine municipale : Renouvellement d'un contrat unique d'insertion C.A.E. (droit privé)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de renouveler le contrat unique d'insertion CAE à raison de 20 heures par semaine pour 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2013.

7/ Labellisation : village étape

Il est proposé de labelliser la commune de KILSTETT comme village étape. Ce label consiste à offrir des services (restauration, hôtellerie..) aux usagers d'axe routiers (autoroute).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de proposer la candidature de la commune de Kilstett au label village étape.

8/ jury d'assises 2014

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, M le Maire a procédé publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale des membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2014.

9/ Droit de préemption urbain

M le Maire n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières

10/ Sécurisation de la ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg

La société Réseau Ferré de France (R.F.F) souhaite sécuriser la ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg et aménager à ce titre les nombreux passages à niveau de cette ligne et notamment ceux implantées à Kilstett et Gamsheim.

Il est proposé par R.F.F d'aménager les passages à niveau des communes de Kilstett et Gamsheim comme suit:

- de sécuriser par barrières automatiques le passage à niveau n° 18 (à Kilstett).
- de supprimer le passage à niveau n° 19 (à Gamsheim) au profit de la sécurisation par barrières automatiques du passage à niveau n° 18 (à Kilstett).
- de sécuriser le passage à niveau n° 20 (à Gamsheim) par la pose d'un équipement de type barrières automatiques.
- de sécuriser le passage à niveau n°21 (à Gamsheim) par la pose de portillons.
- de supprimer le passage à niveau n° 22 (à Gamsheim).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve le projet d'aménagement du passage à niveau n° 18 qui sera sécurisé par des barrières automatiques.

Approuve l'extension d'un chemin agricole entre les passages à niveau 18 et 19 en raison de la suppression du passage à niveau n° 19.

Dit que les coûts des travaux de réfection et d'extension du chemin agricole seront à la charge financière exclusive de la société Réseau Ferré de France.

11/VENTE DE RIDELLES :

La commune souhaite se défaire de ridelles appartenant à l'ancienne camionnette Renault Master qui n'ont plus d'utilité car la commune ne possède plus ce véhicule. Il est proposé de fixer le prix de vente à 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de vendre les ridelles de l'ancienne camionnette Renault Master au prix de 250 €



Le Maire

Gabriel MULLER